

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le deux décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 26 novembre 2024

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, RAMBAUD Lucie, PROVIN Isabelle, PAULE Dimitri, HERNANDEZ Rémi, VALIN Cécile, RICHEL Victor.

Absents :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : VALIN Cécile.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2024
- RPI Concentré
- Questions diverses (CAF de Vendée, Agrivoltaïque)

Objet n°59/2024 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

VU les Conseillers proposés :

- BOURDEAU Marylène,
- BONNEAU Olivier,
- BACQUELIN Didier,
- GIRARD Alain,
- HERNANDEZ Rémi,
- PAULE Dimitri,
- PROVIN Isabelle,
- RAMBAUD Lucie,
- RICHET Victor,
- VALIN Cécile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- NOMME en qualité de secrétaire de séance : VALIN Cécile.

Objet n°60/2024 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2024 a été transmis par mail le 26 novembre 2024 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT-MARTIN -DES-FONTAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 octobre 2024.

Objet n°61/2024 : CRÉATION D'UN RPI CONCENTRE

A ce jour le Regroupement Pédagogique Intercommunal concentré n'a fait l'objet d'aucune reconnaissance officielle, par aucunes communes concernées, ni par les services de l'inspection académique.

Il convient donc de soumettre au vote du conseil municipal la création et la reconnaissance d'un RPI CONCENTRÉ entre les communes de l'Hermenault, Marsais-Sainte-Radégonde, Saint-Cyr-des-Gâts et Saint-Martin-des-Fontaines.

Il convient également de préciser que la gestion de ce RPI sera assurée par le SIVOM.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- APPROUVE la création d'un RPI CONCENTRÉ entre les communes de l'Hermenault, Marsais-Sainte-Radégonde, Saint-Cyr-des-Gâts et Saint-Martin-des-Fontaines.

Questions diverses :

- Pistes cyclables : La communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée a lancé son schéma directeur cyclable en juillet 2022. L'objectif **est** d'élaborer une stratégie de développement du vélo au quotidien, structurée et planifiée à l'échelle du territoire. Ce schéma permet d'échanger sur la coordination des services et les opérations de communication sur le territoire autour de la pratique du vélo. Lors du 1^{er} semestre 2024,

l'itinéraire cyclable a été défini entre la commune de L'Hermenault et Saint-Martin-des-Fontaines. L'estimation des travaux pour la commune s'élève à 39 295,75€ HT.

- Le 19 novembre 2024, la mairie a reçu un message d'alerte d'un habitant de la commune sur une pollution ressentie. La mesure réalisée avec l'appareil pris en photo ne permet pas de tirer de conclusion. La remarque a été entendue, l'entreprise et le conseil municipal sont informés. Aucune réponse ne sera apportée pour l'instant.
- La Coussothe : le gérant ne souhaitant pas faire de pizzas, demande que le four à pizzas (2 fours) soit enlevé de la cuisine, pour libérer de l'espace. Il souhaite installer un four plus performant, des devis sont demandés.
- L'association Deux mains pour demain demande que la publicité pour le réveillon soit réalisée par la commune vers les habitants. Le conseil municipal autorise cette diffusion.
- Projet Agrivoltaïque sur L'Hermenault : la réunion de présentation a eu lieu à L'Hermenault le 28 novembre 2024, le maire et 2 conseillers étaient présents. Un permis de construire sera déposé en 2025. S'en suivra une enquête publique pour la réalisation du projet et nous aurons probablement à délibérer après l'enquête publique comme commune limitrophe.
- Sécheresse 2022 : la commune recevra une indemnité pour la consolidation des logements rue de la mairie, les dégradations de la salle communale n'ont pas été reconnus dans ce cadre.
- Projet ancienne mairie : une réflexion est proposée.
- Politique Petite Enfance Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée : Le maire a signé le courrier acceptant le renouvellement de la convention avec la CAF de Vendée pour les années 2025-2029.
- L'escalier de la sacristie serait dégradé. Une analyse sera réalisée.
- Bois roux : un tas de pierre est en formation le long du chemin.
- Bulletin communal : il est en cours de préparation.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 janvier 2025 à 18h30.

La séance est levée à 22 h 40.

Le présent Conseil Municipal comporte la délibération n° 59/2024 à 61/2024.

NOM PRÉNOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
Le Maire HERNANDEZ Philippe		
Le secrétaire de séance VALIN Cécile		